

conseil communautaire

Liste des délibérations

Réunion du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, président.

Etaient présents :

Mmes et MM. Christelle PELLE ; Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Olivier THEOPHILE, Pascal HUGUET, Jean-Yves GONIDEC, Laurent FOUCHER, Catherine BAUDOUIN, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Yvonnick BEAUJOUAN, Annie BERTHEAU, Pascal MEZILLE, Jean COLY, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Christine HUET, Grégory MILLET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Christian JUSTINE, Françoise BOISSE, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Guy TERRIER, Jean-Michel SAUVAGE, Marc FESNEAU, Maryline GAROT, Sandra LEMOINE-CABANNES, Michel PEIGNANT, Stéphane MALANDAIN, Florence DEPUICHAFFRAY, Sandrine BEULAY, Catherine BARBEAU, Pierre DE PUYMALY, Damien BEAUJOUAN.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mme Céline MILLET, procuration donnée à M. Grégory MILLET.

Étaient absents excusés :

M. Philippe BEAUJOUAN suppléé par M. Damien BEAUJOUAN ;
M. Yves CHANTEREAU.

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice :

50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 47

Suppléant votant : 1

Pouvoir : 1

Total votants : 49

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

INSTITUTIONNEL

Délibération n°1 : INST/ Remplacement de deux conseillères communautaires démissionnaires.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire :

- **PREND** acte de l'installation de mesdames Catherine BARBEAU et Sandrine BEULAY dans leurs fonctions de conseillers communautaires de la Communauté de communes de Beauce Val de Loire, faisant suite aux démissions de mesdames Aurore CASATI et Marie DUBREUIL de leurs mandats communautaires.

Délibération n°2 : INST/ Désignation des représentants au sein du syndicat mixte du Pays des Châteaux.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la modification du tableau des représentations CCBVL au syndicat mixte du Pays des Châteaux :

Communes	Titulaires	Suppléants
AUTAINVILLE	Christelle PELLÉ	Didier PIEDNOIR
AVARAY	Jean-François MEZILLE	Vincent ALDEBERT
BOISSEAU	Marc GAULANDEAU	Pascal BOUTET
BRIOU	Catherine BLOQUET-MASSIN	Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE
CONAN	Olivier THEOPHILE	Caroline MOREAU
CONCRIERS	Pascal HUGUET	Sabrina BORE
COUR SUR LOIRE	Jean-Yves GONIDEC	Sylver GENTÉ
COURBOUZON	Jean-Michel SAUVAGE	Laurent FOUCHER
EPIAIS	Michel PEIGNANT	Jocelyne GOMEZ
JOSNES	Catherine BAUDOUIN	Stéphane MALANDAIN
LA CHAPELLE SAINT MARTIN	Jean-Louis FESNEAU	Émilie FROUFE
LA MADELEINE VILLEFROUIN	Antoine BECK	Pierre-Edouard GOSSEAUME
LE PLESSIS L'ECHELLE	Jean-Luc DUMOULIN	Didier BOURREAU
LESTIOU	David ALBARET	Sandrine FONTAINE
LORGES	Bruno DENIS	Bernard DUC
MARCHENOIR	Marc FESNEAU	Émilie DECORDE
MAVES	Astrid LONQUEU	Alain DAVID
MER	Vincent ROBIN	Pascal MEZILLE
MER	Annie BERTHEAU	Céline MILLET
MER	Marie DUBREUIL	Grégory MILLET

	Jean COLY	
MUIDES SUR LOIRE	Christian JUSTINE	Maryline GAROT
MULSANS	Jean-Pierre ARNOUX	Sandrine COURTIN
OUCQUES LA NOUVELLE	Joël NAUDIN	Françoise BOISSE
OUCQUES LA NOUVELLE	Denis LAUBERT	Florence DEPUICHAFFRAY
RHODON	Xavier VROMMAN	David DELATTRE
ROCHES	Philippe BEAUJOUAN	Damien BEAUJOUAN
SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE	Yves CHANTEREAU	Martine SALVAT-MARTINEAU
SERIS	Philippe HUGUET	Éric BRISSET
SUÈVRES	Frédéric DEJENTE	Annie-Claude LEMAIRE
TALCY	Josiane BOURGOIN	Matthieu LEMAIRE
VIEVY LE RAYE	Jacques BOUVIER	Cyril POIGNARD
VILLENEUVE FROUVILLE	Pierre DE PUYMALY	Gilles PIECHACZ
VILLEXANTON	Guy TERRIER	DIDIER JOLLY

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la présente décision

TOURISME

Délibération n°3 : TOUR/ Financement de l'aire d'accueil vélo d'Avaray

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le versement par la commune d'Avaray à la Communauté de communes Beauce Val de Loire la somme de 1500 € aux fins de participer au financement de la création de l'aire d'accueil vélo située sur la commune d'Avaray ;
- **D'HABILITER** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

PATRIMOINE

Délibération n°4 : PAT/ Cession des parcelles cadastrées D0719 D0830 D0834 située à Autainville – à la commune d'Autainville.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la cession des parcelles cadastrées D0719 D0830 D0834 situées dans la commune d'Autainville dans le respect des dispositions applicables au domaine privé des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire toutes les diligences et à signer tous actes nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble de « gré à gré » ;

- **D'ACCEPTER** la cession des parcelles cadastrées D0719 D0830 D0834 situées dans la commune d'Autainville au profit de la commune d'Autainville dont le siège social est situé au 8 rue de la Mairie 41240 à Autainville ;
- **DE FIXER** le prix de vente à 1 euro symbolique ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°5 : PAT/ Mise à disposition gratuite de salles par les communes à la CCBVL pour les permanences du conseiller numérique.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes conventions avec les communes destinées à la mise à disposition de salles pour l'exercice des missions du conseiller numérique sur le territoire de la CCBVL ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente délibération.

FINANCES

Délibération n°6 : FIN/ Modification de la délibération n°2022-131 concernant la répartition de la taxe d'aménagement.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le fait que la CCBVL ne demandera à aucune de ses communes membres le reversement de la taxe d'aménagement, hormis le reversement **de 100%** des taxes d'aménagement afférentes aux zones d'activité intercommunales sur lesdites communes membres, soit la ZAE de Josnes, la ZAE de Maves, les ZAE Oucques, la ZAE de Suèvres et les ZAE de Mer (ZA La Mouée et ZA Les Cent Planches),
- **D'HABILITER** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

SCOLAIRE

Délibération n°7 : SCO/ Convention de répartition des charges de l'école avec la commune de Lorges.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la convention annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°8 : SCO/ Participation aux coûts des repas des enfants de Courbouzon fréquentant l'école privée Saint-Joseph Notre-Dame de Mer.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Votes contres : Mme Sandrine BEULAY, M. Pascal MEZILLE, M. Bruno DENIS, Mme Christine HUET, Mme Catherine BOURGOIN

Abstentions : Mme Catherine BLOQUET-MASSIN, Mme Annie BERTHEAU, M. Grégory MILLET, Mme Céline MILLET, M. Jean COLY, Mme Catherine BARBEAU, M. Christophe ELIE

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et comptant cinq votes contres et sept abstentions, décide à la majorité :

- **D'AUTORISER** le versement de :
 - 1 440 € pour l'année scolaire 2019-2020
 - 777 € pour l'année scolaire 2020-2021
 - 1 152 € pour l'année scolaire 2021-2022

Soit un montant total de 3 369,00 € à l'école Saint-Joseph Notre-Dame de Mer pour la participation aux frais des repas des enfants de la commune de Courbouzon

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°9 : RH/ Renouvellement de la convention de service unifié pour l'instruction des documents d'urbanisme avec la Communauté de communes de Grand Chambord.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'actualisation, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée illimitée, de la convention d'organisation du service unifié « Instruction des Autorisations d'Urbanisme » tel que présenté en annexe de la présente délibération :
 - En intégrant au titre de la prise en charge financière, les missions d'encadrement à hauteur de 15% réparties pour moitié entre les deux collectivités partenaires ;
 - En actant le déménagement du service IAU dans les nouveaux locaux de la Communauté de communes du Grand Chambord à Bracieux ;
 - En prenant en compte le nouveau poste créé aux fins d'exercer les fonctions d'instructeur des autorisations d'urbanisme ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes pièces relatives à cette affaire, dont l'avenant à la convention d'organisation du service unifié et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°10 : RH/ Convention de mise à disposition individuelle d'un fonctionnaire avec la commune de Saint-Cyr-sur-Loire.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président ou son Vice-Président en charge des ressources humaines à signer la convention de mise à disposition individuelle de l'agent de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire à raison de 6 jours sur le mois de septembre 2022 auprès de la Mairie de Saint Cyr sur Loire ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son Vice-Président en charge des ressources humaines à engager toute démarche et à signer tout document utile à la conclusion et l'aboutissement de ce dossier.

HABITAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Délibération n°11 : HTE/ Signature d'une convention avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur les besoins de logements des jeunes de 16 à 30 ans.

Absence : Madame Sandra LEMOINE-CABANNES

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réalisation de l'étude de faisabilité pour créer des logements pour les jeunes ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention avec l'URHAJ et tout autre document relatif à cette affaire.

INSTITUTIONNEL

Délibération n°12 : INST/ Avis du conseil communautaire concernant le souhait de la commune de Muides-sur-Loire de quitter la CCBVL pour rejoindre la Communauté de communes de Grand Chambord.

Avis favorable : 0

Avis défavorables : 46

Absentions : M. Christian JUSTINE, Mme Marilyne GAROT, M. Jean-Michel SAUVAGE

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et comptant trois absentions, décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE** sur la demande de retrait de la commune de Muides-sur-Loire de la CCBVL ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cet avis.